

Rapport n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

Avenant à la convention d'assistance mutuelle avec le SDIS du Nord

Par délibération en date du 22 septembre 2015, vous avez autorisé le Président à signer une convention entre les services du SDIS du Nord et de l'Aisne pour harmoniser et sécuriser leur collaboration opérationnelle.

Un des articles de cette convention destiné à la facturation entre les deux SDIS des dépenses de carburant étant devenu difficilement applicable, il est prévu de le modifier. Ainsi la nouvelle convention inclut dorénavant la référence à un indice d'évolution des prix du gazole clairement identifiable. Il convient d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention.

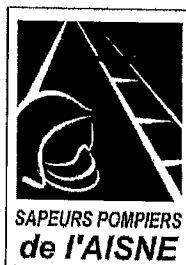
Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°6:

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré autorise le Président à signer l'avenant numéro 1 à la convention d'assistance mutuelle avec le SDIS du Nord.

Le Président,


Nicolas FRICOTEAUX



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
INTERDÉPARTEMENTALE
D'ASSISTANCE MUTUELLE
en date du 16 Novembre 2015**



Entre
Le Préfet de la région Nord-Pas de Calais, Préfet du
Nord
Et
Le Préfet de l'Aisne
Et
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
du Nord
Et
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de l'Aisne

---oooOooo---

Vu la délibération n°.....en date dudu Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord autorisant son Président à signer le présent avenant ;

Vu la délibération n°.....en date dudu Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne autorisant son Président à signer le présent avenant.

Entre d'une part

- Le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord
- Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

Et d'autre part,

- Le Préfet de l'Aisne
- Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

---oooOooo---

Article 1 :

Le 2nd alinéa de l'article 9 – Modalités financières - est modifié ainsi qu'il suit :

Le tarif des frais de carburant est réévalué le 1^{er} Janvier de chaque année sur la base de l'indice INSEE « Indice annuel des prix à la consommation – Gazole (identifiant n°001765596). L'indice de référence retenu est celui de l'année 2015 (100).

Compte tenu de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, soit le 16 Novembre 2015, la première revalorisation n'interviendra, toutefois, que le 1^{er} Janvier 2017. »

Article 2 : les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

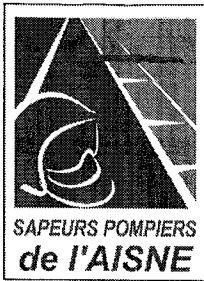
Fait, à Lille, le

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours
du Nord

Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de calais,
Préfet du Nord

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours
de l'Aisne

Monsieur le Préfet de l'Aisne



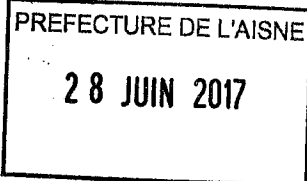
Délibération n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	13
Votants :	13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
28 JUIN 2017

Le 20 juin 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. ~~François RAMPELBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, Daniel GARD, Marcel LALONDE, ~~Denis DUMAY~~, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, François RAMPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Mme Monique BRY

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Eric GODULLA, Commandant Sylvain TILLANT,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

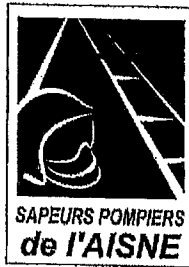
**AVENANT À LA CONVENTION D'ASSISTANCE MUTUELLE
AVEC LE SDIS DU NORD**

Vu le rapport n°6:

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant numéro 1 à la convention d'assistance mutuelle avec le SDIS du Nord.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
INTERDÉPARTEMENTALE
D'ASSISTANCE MUTUELLE
en date du 16 Novembre 2015**



Entre
Le Préfet de la région Nord-Pas de Calais, Préfet du
Nord
Et
Le Préfet de l'Aisne
Et
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
du Nord
Et
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de l'Aisne

---000000---

Vu la délibération n°.....en date dudu Bureau du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord autorisant son Président à signer le présent avenant ;

Vu la délibération n°.....en date dudu Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne autorisant son Président à signer le présent avenant.

Entre d'une part

- Le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord
- Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

Et d'autre part,

- Le Préfet de l'Aisne
- Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

---000000---

Article 1 :

Le 2nd alinéa de l'article 9 – Modalités financières - est modifié ainsi qu'il suit :

Le tarif des frais de carburant est réévalué le 1^{er} Janvier de chaque année sur la base de l'indice INSEE « Indice annuel des prix à la consommation – Gazole (identifiant n°001765596). L'indice de référence retenu est celui de l'année 2015 (100).

Compte tenu de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, soit le 16 Novembre 2015, la première revalorisation n'interviendra, toutefois, que le 1^{er} Janvier 2017. »

Article 2 : les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait, à Lille, le

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours
du Nord

Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de calais,
Préfet du Nord

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours
de l'Aisne

Monsieur le Préfet de l'Aisne